

## COMPTE RENDU du COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 1er octobre 2012.

L'ordre du jour portait sur la mise en place de l'Assistance Téléphonique (AT) aux ordonnateurs à l'ESI Limoges.

Cette instance a été présidée par M.CHAPON. Les responsables des ESI de Limoges, de Clermont-Parlette et Clermont-Guichard étaient présents.

Les élus CGT ont lu la déclaration liminaire ci-dessous :

*« Le Président de la République vient d'annoncer un plan d'austérité de 30 milliards d'€ pour satisfaire les exigences de l'Union Européenne et des marchés financiers, dont 10 milliards d'€ sur les dépenses publiques. Ce plan d'austérité s'inscrit dans les objectifs poursuivis au moyen du Traité Européen sur la Stabilité, la Coordination et la Gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire (TSCG), également appelé « Pacte budgétaire » ou « Traité Merkozy » du nom de ses initiateurs, que le Président de la République veut faire ratifier par le Parlement dès début octobre.*

*En imposant l'obligation d'équilibre des comptes publics, ce Traité accentuerait la récession et imposerait une austérité permanente dont les conséquences seraient une nouvelle aggravation du chômage, une réduction des services et de l'emploi public et de nouvelles attaques contre la protection sociale des actifs, des privés d'emploi, des retraités.*

***Après la politique monétaire, ce sont les politiques fiscales et budgétaires qui seraient confisquées et confiées à des organismes non élus (Commission européenne et Cour européenne de justice). Cela constitue un véritable danger pour la démocratie. La démocratie sociale serait également menacée dès lors que les négociations sociales seraient soumises à de plus fortes contraintes.***

*En conséquence, la CGT Finances Publiques s'oppose à ce texte et exige qu'il ne soit pas ratifié.*

*Dans la Fonction publique, si l'annonce de l'abrogation de la loi mobilité est une bonne chose on est loin du compte. Sur le jour de carence, les carrières, l'accès au 8ème échelon de la catégorie C, des discussions sont promises mais aucun engagement n'est pris. L'appel à «être raisonnable » lancé aux syndicats par la ministre de la Fonction Publique ne dit rien qui vaille.*

*Qu'il s'agisse de l'emploi, des missions, des rémunérations, de la reconnaissance des qualifications ou des conditions de vie au travail, aucune perspective concrète n'est ouverte pour la satisfaction des revendications. Les premières annonces gouvernementales affichent une véritable continuité avec les politiques menées antérieurement. C'est à se demander si l'engagement d'en finir avec la RGPP n'est pas fictif ! »*

### **Les réponses du Président ==>**

Le Président ne veut pas prendre position sur le traité européen, le pouvoir d'achat, les rémunérations, ... Il nous a déclaré qu'il n'accepterait d'en parler que s'il s'applique et a des répercussions sur les agents !!!

**En un mot, quand le mal sera fait !!!!!!!**

Concernant les emplois, il a intégré qu'avec la rigueur budgétaire la fonction publique doit subir des suppressions. Il lui semble un choix juste que des directions comme la DGFIP subissent des suppressions afin que ces emplois soient transférés à la santé et à l'enseignement. Il faut privilégier les écoles. Il a appuyé sur le fait que ces administrations (éducation nationale et hospitalière) sont plus importantes car elles traitent de l'humain.

Concernant le manque d'effectifs dans les services, le Président a rappelé le discours de notre nouveau Directeur Général, M. Bruno Bézard. Ce dernier mise sur un allègement des charges avec la simplification des procédures et la dématérialisation, entre autre, des avis d'imposition. Le Président estime normal que les agents, comme les salariés du privé, s'adaptent aux évolutions des missions.

**La CGT ne peut concevoir le dialogue social au sein d'un CT qui ignorerait le monde réel en se limitant à la seule bulle DGFIP. Le traité européen aura bel et bien un impact sur le quotidien des agents puisqu'il est porteur d'une austérité sans fin.**

**Nous n'avons pas à choisir entre une école publique en milieu rural et une trésorerie. Les deux constituent le maillage incontournable pour préserver un service public de qualité et le lien social.**

**L'adaptation des salariés au monde qui les entoure n'est pas une nouveauté, dans la sphère informatique les agents, depuis des années ont fait montre de leurs facultés d'adaptation aux nouveaux métiers. Cependant il est impossible de laisser dire que les salariés devraient s'adapter à tout comme à Florange ou chez Good Year pour ne citer que ces deux exemples.**

#### 1) La mise en place de l'AT aux ordonnateurs :

Les responsables du pôle pilotage de la DISI et de l'ESI de Limoges nous ont présenté cette mission. Ce service apportera assistance aux partenaires externes de la DGFIP et également aux agents de cette dernière qui accèdent à l'application Hélios et qui souhaitent transférer différentes pièces comptables.

Pour exemple, les agents de ce service seront amenés à résoudre des problèmes de connexion au portail des ordonnateurs (certificat, mot de passe,...)

Actuellement, l' AT aux ordonnateurs est assurée par l' ESI de Versailles-St Cloud avec 5 agents. Cette assistance va être organisée en Plateau Unique Virtuel (PUV) en incluant d'autres agents positionnés sur différents sites (l'ESI Limoges à compter du 9 octobre et pour plus tard les ESI d'Ajaccio, Châlons-en- Champagne, Clermont-Parlette).

La DISI référente pour l'animation de ce PUV est notre direction, DISI Pays du Centre.

**Au vu du dimensionnement actuel du pôle de pilotage qui est très restreint, la CGT a demandé des précisions sur le rôle de supervision et de coordination qui incombera à ce service.**

Pour le moment rien n'est arrêté, la direction attend les conclusions de futures réunions. Mais d'ores et déjà, la direction avance qu'un suivi du fonctionnement sera assuré au travers d'outils qui traceront par exemple le nombre d'appels, le % de résolution, ...

**La CGT a demandé si les traces seront nominatives et a rappelé que les agents doivent avoir communication des types d'indicateurs concernant leur travail.**

La direction s'est voulue rassurante et nous a affirmé qu'il n'y aura pas d'indicateur individuel, pour ne pas casser la dynamique du groupe. Le délai de résolution ne sera pas pris en compte comme dans les autres structures de l'assistance.

**Face aux chiffres annoncés au bout de quelques mois de fonctionnement (ex : 16000 appels en 2 mois), la CGT a émis des doutes sur le dimensionnement de l'équipe (9 dont 6 à Limoges).**

La direction nous a précisé que M. Issarni a demandé d'être vigilant sur les effectifs.

**La CGT a insisté en précisant que la volumétrie annoncée ne regroupe que le nombre d'appels quantifiés sur les deux mois et l'estimation à 80000 appels annuels. Il n'est pas tenu**

**compte des appels arrivant directement au SIL. Donc l'estimation de la charge de travail de ce PUV a été sous estimée.**

Les horaires de cette assistance couvriront la plage de 9h à 17h.

**La CGT a rappelé que suite à des négociations nationales pour les PUV déjà en place, le temps de présence au téléphone a été ramené à 4h30 et qu'en dehors de ces heures, les agents s'occupent du « back-office ».**

Au vu du type de mission à effectuer par ce PUV, il n'y a pas de temps de présence maxi au téléphone.

**Ce point sera à surveiller !**

Concernant la formation, les agents ont pu la suivre sur place pendant 5 jours. Pour la semaine de "démarrage", l'équipe de Limoges sera épaulée par un agent de Versailles.

#### **4) Questions diverses posées par la CGT :**

- Suite à une précédente demande de la CGT, la direction a communiqué le TAGERFIP (Tableau des emplois) de la DISI Pays du Centre plus détaillé que celui qui nous avait été transmis en début d'année.

**Au vu de ce tableau, la CGT a rappelé l'engagement de la Direction Générale sur la 2ème vague (le rattachement au 1er sept des cellules informatiques départementales aux DISI)**

La direction a précisé que les postes vacants des CID seront traités de deux manières :  
Pour les emplois laissés vacants suite à la non option d'un agent (donc ne pas être rattaché à une DISI) , les bureaux FSUP et RH ont décidé d'établir des fiches de poste pour combler le déficit.  
Pour les postes déjà vacants avant septembre 2012, ce sont les mouvements de mutations nationaux qui seront à même de pourvoir ces postes ( Gestion Publique 01/04/2013 et filière fiscale 01/09/2013).

La question des emplois sera traitée lors du CTL de fin d'année.

**La CGT a réitéré sa demande concernant la constitution d'un bilan de notation par établissement.**

==> pour le moment la direction n'a pas la possibilité de nous le transmettre.

**La CGT souhaiterait avoir un bilan par établissement sur la mobilité interne avec le nombre de vœux et le % de satisfaction. Cela permettrait d'ajouter de la transparence à la démarche de façon à se rapprocher de la pratique connue dans les départements pour les affectations locales.**

**Concernant le pôle GCOS de l'ESI Guichard, la CGT a demandé :**

- la note qui doit officialiser ce service (A ce jour, les agents n'ont toujours rien eu !)
- la poursuite de la formation sur le 2ème semestre (demande déjà formulée lors du CTL de juin !)

La Direction de l'ESI a de nouveau sollicité le bureau SI-2B. **A suivre !**

**Sur les affectations au 1er septembre à l'ESI Clermont-Guichard, la CGT a demandé des explications à la Direction de l'établissement.**

Pour le service EIFI, la Direction avait fait une demande de transformation d'un poste C administratif en un poste B administratif. La DG n'a pas répondu favorablement.

Soucieuse d'anticiper les départs en retraite et pour ne pas mettre en difficultés ce service, la responsable de l'établissement a pris la décision d'affecter les 2 uniques contrôleurs techniques qui arrivaient dans ce service.

**La CGT a tenu à alerter la Direction sur l'organisation de travail dans certains services pour que dans l'avenir les agents ne soient pas obligés d'effectuer leur travail sous pression pour rattraper le retard accumulé en amont.**

La Direction a bien pris en considération ce problème, et elle a interpellé le bureau concerné à Paris

**Concernant la continuité de la mission de l' « ex CMI » de Clermont-Guichard, la CGT est repartie « à la charge » !**

**En effet, la CGT a rappelé que ce sujet a été débattu aux CTL de mai et juin.**

**Lors de celui de juin, elle avait demandé la rédaction d'une note avant septembre précisant « qui fait quoi et comment ». A ce jour rien !**

**Elle a également pointé le poste vacant de l' « ex-CMI » qui a vocation à basculer à la CID, et a demandé d'appliquer la même mesure que pour les postes vacants de la 2ème vague de l'assistance .**

**Et que dire, du 2ème poste qui a disparu ?**

Pour la Direction, ces emplois à Guichard n'étaient pas ciblés pour faire partie de la deuxième vague. De plus, comme une partie des missions de l'ex CMI n'est pas transférée à la CID 63 (car répartie sur le personnel de l'ESI guichard), il ne reste plus qu'un emploi vacant. Il pourra être pourvu soit par fiche de vœux, soit par mutation nationale en septembre. Mais la Direction a précisé qu'une première phase incontournable est le CTL emploi qui doit valider le transfert de ce poste à la CID63. Le Président a également soulevé le point crucial qui sera à l'ordre du jour de ce CT : les suppressions d'emplois.

**La CGT sera vigilante car dans le passé, trop de « chaises » laissées volontairement vides par les directions ont été purement et simplement supprimées l'année suivante.**

Les débats se sont terminés à 13h40.

**La délégation CGT était composée de Pascale Baldo et Luc Barré en qualité de titulaires et de Laurent Vermande en qualité de suppléant.**

**Nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.**

**Tracts et compte-rendu sont en ligne sur notre site internet :**

**<http://www.financespubliques.cgt.fr/631/>**